

4 mai 2021

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 4 mai 2021 à 19 h 30 tenue en visioconférence sur la plateforme « Teams ». Le lien pour visionner la séance est disponible sur le site Web de la Municipalité.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

Quatre invités se sont joints à la rencontre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2021 en visioconférence;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Adoption du règlement général 2021-444 et dispense de lecture;
8. Avis de motion concernant le règlement de tarification concernant l'application du règlement général 2021-444 et dépôt du projet du règlement; avec dispense de lecture
9. Avis de motion concernant le règlement 2021-446 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 2020-440;
10. Résolution pour accepter le système ON-VISION dans l'écran numérique;
11. Résolution pour accepter l'offre de services professionnels de SIMO pour vérification de la précision de l'élément secondaire d'un canal Parshall;
12. Résolution pour accepter l'offre de services professionnels- Asisto-Réalisation des plans du réseau (égout et pluvial) en format autocad;
13. Résolution concernant la gestion responsable du polystyrène avec la MRC du Val-Saint-François;
14. Résolution concernant la charte municipale pour la protection de l'enfant;
15. Résolution auprès du MTQ pour une bonification de la signalisation concernant le trafic lourd à l'approche de nos chemins municipaux;
16. Résolution pour mettre en place des moyens pour informer qu'une zone de « trafic lourd interdit » est en vigueur;
17. Résolution pour autoriser l'achat de l'enregistrement de la formation loi 67;

18. Résolution concernant la demande de M. Vincent Parenteau auprès de la CPTAQ pour l'aménagement de pistes récréatives (Moto-Cross) sur le lot 2 238 107;
19. Résolution pour accepter le tarif d'une vidange complète d'une fosse septique par Beauregard environnement;
20. Résolution pour autoriser l'inscription au congrès virtuel de l'ADMQ du 15 au 17 juin 2021;
21. Soumission croix sur la montagne actualisation du prix et option;
22. Ouverture des soumissions « laboratoire » pour le chemin Sainte-Anne Sud
23. Voirie
24. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
25. Comité; *Gestion des actifs, Fleurons, École;*
26. Affaires nouvelles;
27. *Période de questions;*
28. Levée de la session;

2021-05-63

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié par les points en italique;

ET de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance sur Teams, Quatre invités se sont joints à la rencontre.
La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 avril 2021

2021-05-64

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 6 avril 2021;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 6 avril 2021 soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

- Entente avec le Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables est en rédaction ;
- Travaux 5^e rang : Nous avons reçu la résolution du Village de Stukely ;
- Croix sur la montagne : nouveaux dépôts de soumission actualisée ;

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2021-05-65

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 6 avril au 4 mai 2021	9 694,04 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	62 266,83 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	570,70 \$
TOTAL	<u>62 837,53 \$</u>
Dépense durant le mois	413,52 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	2 286,23 \$
Salaires déboursés durant le mois	4 169,27 \$
Total dépenses	<u>69 706,55 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1 COMMANDITE-GALA LE TOURNESOL D'OR

2021-05-66

Considérant que nous voulons encourager la réussite scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Vel
APPUYÉ PAR Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cinquante dollars (50\$) au Gala le Tournesol d'Or qui se déroulera pour les étudiants de l'école secondaire du Tournesol;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6.2 ACHAT DE NICHOURS À L'ORGANISME VAL D'AKOR

2021-05-67

Considérant que nous voulons encourager l'organisme Val d'Akor dans son mandat d'accompagner des jeunes dans leur cheminement du respect de la nature et d'une saine alimentation;

Considérant que la fabrication de nichoirs fait partie des activités supervisées de l'organisme et contribue au repeuplement de la genté ailée;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien,
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel

QUE le conseil de la municipalité fasse l'acquisition de deux nichoirs qui seront installés dans nos aires de parcs.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6.3 RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

2021-05-68

Considérant que nous voulons travailler à l'implantation d'un sentier pédestre sur notre territoire;

Considérant que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie offre l'accompagnement pour les programmes de subventions dans ce domaine;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonin,
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au montant de soixante-dix dollars (70\$);

6.4 DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DU PUIT DÉSERVANT LE CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAMES-DES-ÉRABLE

Considérant que M. et Mme Racine, propriétaires du puit autorisent le Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables à utiliser l'eau pour les besoins de la patinoire;

Considérant que le petit bâtiment qui abrite le puit est en piteux état et que les propriétaires offrent des matériaux pour la reconstruction du petit bâtiment mais aimeraient avoir de la main d'œuvre pour le rénover;

Nous contacterons les membres du comité des loisirs pour les aviser de cette situation;

La municipalité offre également des matériaux qu'elle possède pour diminuer les frais de reconstruction;

Le conseiller Jean-Pierre Brien s'absente de la réunion à 20h03 et revient à 20h04;

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2021-444 ET DISPENSE DE LECTURE

2021-05-69

ATTENDU que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 12 janvier 2021, résolution 2021-01-09, par le conseiller Réal Vel;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QU'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2021-444 soit et est adopté;

QUE la copie intégrale dudit règlement est conservée dans nos archives;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<p>8. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2021-444 ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT; AVEC DISPENSE DE LECTURE;</p>

2021-05-70

Le conseiller Réal Vel, annonce qu'à une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle le règlement de tarification concernant l'application du règlement général 2021-444 y sera déposé pour son adoption.

Une dispense de lecture est demandée.
Le projet est déposé.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

<p>9. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2021-446 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2020-440;</p>
--

2021-05-71

Le conseiller Réal Vel, annonce qu'à une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle le règlement 2021-446 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 2020-440 y sera déposé pour son adoption.

Une dispense de lecture est demandée.
Le projet est déposé.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<p>10. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE SYSTÈME ON-VISION DANS L'ÉCRAN NUMÉRIQUE;</p>

2021-05-72

CONSIDÉRANT QUE la technologie actuellement en place ne sera plus supportée;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour le remplacement de la technologie désuète par la nouvelle plateforme ON-VISION que Libertévision inc. utilise;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de Libertévision inc. au montant de trois cent quatre-vingt-dix dollars (390,00\$) plus les taxes applicables, ce qui inclus l'hébergement pour l'année pour un montant de deux cent quarante dollars (240,00\$) et cent cinquante dollars (150,00\$) pour l'installation ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

11. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE SIMO POUR VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DE L'ÉLÉMENT SECONDAIRE D'UN CANAL PARSHALL

2021-05-73

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à la vérification des équipements annuellement pour respecter les exigences du ministère;

SUR PROPOSITION de la conseillère Suzanne Casavant,
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de services (20210522) de SIMO au montant de mille quatre-vingts dollars (1080,00\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

12. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ASISTO POUR LA RÉALISATION DES PLANS DU RÉSEAU (ÉGOUT ET PLUVIAL) EN FORMAT AUTOCAD

2021-05-74

CONSIDÉRANT QUE nous voulons finaliser notre plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un plan complet de nos réseaux d'égout pluvial sur la plateforme « DWG »;

POUR CES MOTIFS,
SUR LA PROPOSITION du conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de services (pr. 0401186-avenant 01) d'Asisto au montant de quatre-mille cinq cents dollars (4 500\$) plus les taxes applicables;

QUE lorsque 75% du budget prévisionnel sera atteint nous serons avisés pour nous permettre de réajuster le budget s'il y a lieu;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

13. RÉSOLUTION CONCERNANT LA GESTION RESPONSABLE DU POLYSTYRÈNE AVEC LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

2021-05-75

ATTENDU QU'en novembre 2020, le conseil de la MRC du Val-Saint-François s'est engagé à poursuivre un projet de « Gestion responsable du polystyrène » sur son territoire, ayant pour objectif de favoriser la récupération et le recyclage des produits de polystyrène expansé (*styromousse*) et la

réduction à la source des contenants alimentaires à usage unique en polystyrène;

ATTENDU QUE le projet prévoit une démarche sur 3 ans, ciblant d'abord en 2021 l'engagement des municipalités à retirer les contenants alimentaires en polystyrène expansé (*styromousse*) de leurs installations et l'ajout de points de dépôt volontaires pour les municipalités intéressées pour favoriser la récupération;

ATTENDU QUE les années 2022 et 2023 viseront l'accompagnement des commerces et institutions pour le remplacement des contenants alimentaires en *styromousse* par des alternatives plus écologiques, ainsi que la sensibilisation du grand public à l'importance de récupérer la matière;

ATTENDU QUE la récupération des polystyrènes expansés (*styromousse*) n'est possible que par l'entremise de l'écocentre régional de la MRC qui collabore avec Soprema pour le recyclage de la matière, puisque le centre de tri Récup-Estrie ne l'accepte pas dans le bac de récupération;

ATTENDU QUE la mise en place de points de dépôt nécessite de la part des municipalités volontaires :

- 3 bacs bleus (360L) à la disposition des citoyens pour faciliter le tri par type de *styromousse*;
- Des communications faites aux citoyens pour l'utilisation adéquate des bacs;
- Un tri des matières pour s'assurer de la propreté par type de *styromousse* (alimentaire, emballage et isolation);
- Le transport des matières à l'écocentre où elles y seront gérées.

ATTENDU QUE la MRC s'engage à accompagner les municipalités volontaires pour l'installation de point de dépôt en offrant :

- Des affiches permettant d'identifier le contenu accepté pour chaque bac (alimentaire, emballage et isolation);
- Des communications à propos des points de dépôt disponibles aux citoyens dans l'ensemble de la MRC;
- Des sacs pour le transport des matières à l'écocentre (sacs devant être remplis avant d'être acheminés – volume d'un peu plus que 700 L).

ATTENDU QUE pour faciliter le remplacement des contenants alimentaires en polystyrène expansé (*styromousse*), la MRC travaille sur l'élaboration d'un guide qui aiguillera les municipalités quant aux produits alternatifs plus écologiques, et que ce guide sera disponible à l'automne 2021;

ATTENDU QUE des communications à l'échelle régionale sont prévues pour annoncer l'engagement des municipalités afin de réduire l'utilisation du polystyrène et faciliter la récupération, et que les municipalités participantes sont priées de demeurer discrètes jusqu'à l'annonce officielle qui sera faite par la MRC en juin prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel,
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU à l'unanimité,

QUE la municipalité de Sainte- Anne-de-la-Rochelle s'engage à remplacer tous les contenants en polystyrène expansé (*styromousse*) de ses installations municipales par des alternatives plus écologiques au plus tard le 1^{er} janvier 2022;

QUE la municipalité de Sainte- Anne-de-la-Rochelle souhaite favoriser une gestion plus responsable du polystyrène expansée (*styromousse*) en mettant à la

disposition de ces citoyens un point de dépôt municipal pour la récupération de cette matière dès juin 2021.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

14. RÉOLUTION CONCERNANT LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT;
--

2021-05-76

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien,
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;

- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<p>15. RÉOLUTION AUPRÈS DU MTQ POUR UNE BONIFICATION DE LA SIGNALISATION CONCERNANT LE TRAFIC LOURD À L'APPROCHE DE NOS CHEMINS MUNICIPAUX</p>

2021-05-77

CONSIDÉRANT QUE sur le chemin Sainte-Anne Sud, nous avons une problématique de trafics lourds non autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le trafic lourd utilise cette voie de circulation comme raccourci entre la route 112 et la 243 avec les informations des GPS;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation adéquate est installée dans les deux municipalités concernées par cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE les contrôleurs routiers ainsi que la Sûreté du Québec sont également sensibilisés à notre problématique;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel;
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité d'ajouter de la signalisation tel qu'un transit pour les véhicules circulant sur la 243 à l'approche du Chemin Sainte-Anne Sud pour informer que la circulation des véhicules lourds sont autorisés pour la livraison locale seulement;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<p>16. RÉOLUTION POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS POUR INFORMER QU'UNE ZONE DE « TRAFIC LOURD INTERDIT » EST EN VIGUEUR</p>

2021-05-78

ATTENDU QUE nous voulons freiner la circulation des véhicules lourds non autorisés sur le chemin Sainte-Anne Sud;

ATTENDU QUE l'installation d'une banderole à l'entrée le chemin Sainte-Anne Sud traversant la voie de circulation avec la mention « Trafic lourd interdit » livraison locale seulement » devrait sensibiliser les camionneurs;

ATTENDU QUE l'installation de caméra à un endroit stratégique pour la prise de photos nous indiquant l'heure, le type de véhicule nous permettrait d'aiguiller les contrôleurs routiers et la Sûreté du Québec des habitudes des contrevenants;

SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la dépense concernant l'acquisition d'une caméra et l'installation d'une banderole sur le chemin Sainte-Anne Sud ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

17. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE L'ENREGISTREMENT DE LA FORMATION LOI 67;

2021-05-79

CONSIDÉRANT QUE la formation sur les nouveautés apportées par la Loi 67 était diffusée en même temps que la formation concernant la gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE plus de 18 modifications, 1 règlement et 4 décrets ont été modifié par la Loi 67;

CONSIDÉRANT QUE la formation était en webinaire et enregistrée;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète la rediffusion du webinaire sur la Loi 67 offerte par l'ADMQ au coût de soixante-quinze dollars (75\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

18. RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE M. VINCENT PARENTEAU AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'AMÉNAGEMENT DE PISTES RÉCRÉATIVES (MOTO-CROSS) SUR LE LOT 2 238 107

REPORTÉ

19. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE TARIF D'UNE VIDANGE COMPLÈTE D'UNE FOSSE SEPTIQUE PAR BEAUREGARD ENVIRONNEMENT

2021-05-80

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion, une vidange totale des fosses septiques est requise;

CONSIDÉRANT que dans notre contrat, il n'y a que la vidange sélective qui est prévue;

CONSIDÉRANT que la firme Beaugard Environnement nous demande de prévoir un coût dans l'éventualité qu'une vidange totale serait requise;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition de frais supplémentaires déposés par Beaugard Environnement répartie de la façon suivante :

- 60\$ plus taxes pour les fosses de zéro à 850 gallons maximum ;
- 120\$ plus taxes pour les fosses entre 1000gallons et 1500gallons maximum ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

20. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION AU CONGRÈS VIRTUEL DE L'ADMQ DU 15 AU 17 JUIN 2021

2021-05-81

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ 2021 se tiendra de façon virtuelle encore cette année;

CONSIDÉRANT QUE la programmation est sur une période de trois jours soient du 15 au 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE 18 webinaires seront diffusés pour l'occasion et en différé jusqu'au 31 décembre 2021;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION de la conseillère Suzanne Casavant,
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'inscription de Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire au congrès virtuel de l'ADMQ 2021;

Que les frais d'inscription de trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (399.00\$) plus les taxes applicables soient pris dans le budget formation ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

21. SOUMISSION CROIX SUR LA MONTAGNE ACTUALISATION DU PRIX ET OPTION

2021-05-82

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté en octobre 2020 avec le comité de Gestion de la communauté de Sainte-Anne, de partager des frais de réparation et d'électricité de la croix lumineuse;

CONSIDÉRANT QUE nous avons retenu la soumission d'Enseignes Sherbrooke et attendions un ajustement de prix considérant le délai écoulé depuis le dépôt de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE les options sont des LED *skyline* rouge rigides pour 7 980,00 \$ ou *skyline RGB* animables pour 9 125,00 \$. Les deux options comprennent le transport, l'installation, le service de nacelle, le système de fixation et les LED de qualité. Les LED et le dispositif d'alimentation sont garantis 5 ans.

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE l'option Skyline RGB est choisie en concordance avec les préférences du comité de Gestion de la communauté de Sainte-Anne;

QUE le projet puisse débuter dès que les propriétaires du terrain approuveront l'accès au site, selon les échéances de l'installateur;

QUE M. Roméo Hudon est délégué pour assurer la supervision des travaux.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

22. OUVERTURE DES SOUMISSIONS « LABORATOIRE » CHEMIN SAINTE-ANNE SUD

Le point a été omis, il sera remis à l'ordre du jour de juin.

23. VOIRIE

Nivelage : Deux passages ont été effectués jusqu'à maintenant dans les secteurs accessibles;

Poteaux à enlever - chemins de dégel;

9^e rang ouest : ponceau #48 a été enlevé, mais il reste de l'eau. Nous devons faire des vérifications pour corriger la situation ;

Balayage de rue : toutes les rues de la municipalité ont été balayées. Il reste la rue Principale (route 243) qui est sous la responsabilité du MTQ;

24. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

M. Coutu nous fait un résumé des dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François et les documents demeurent disponible pour consultation.

25. COMITÉS

25.1 Gestion des actifs : M. Coutu veut planifier une rencontre avec les membres du conseil concernant la gestion des actifs.

25.2 Fleurons : La présidente se retire du comité, il faut prévoir une relève car le comité était composé de deux personnes; Prévoir un changement de signataire pour le compte du Village et campagne fleuries;

25.3 École : Le directeur de l'école a publié une vidéo démontrant l'implication des élèves pour le Jour de la Terre. Nous demandons à Mme René de faire savoir au directeur notre appréciation du vidéo et du travail accompli;

26. AFFAIRES NOUVELLES

Émission Le Tricheur à TVA du 6 mai : il y aura une question concernant Boucherie Coutu et Frères.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Rencontre par *Teams*, nous avons quatre invités.

La parole est remise à l'assistance via *TEAMS*

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

Le conseiller Jean-Pierre Brien s'absente et revient de la réunion, il est 21h27.

Le conseiller Jean-Pierre Brien quitte la réunion, il est 21h35.

Le conseiller Jacques Bergeron quitte la réunion, il est 21h40.

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-05-83

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 21h51.

Mme Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »